

FORMATION PREPARATOIRE & EXAMEN AIPR ENCADRANT

DURÉE DE LA FORMATION	7 heures sur 1 jour	NOMBRE MINI / MAXI	1 stagiaire / 10 stagiaires
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	<p>A l'issue de la formation, vous serez capable d'appliquer la réglementation DT-DICT et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux, la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services, d'identifier les différents réseaux, d'adapter vos méthodes de travail aux risques identifiés, d'analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Encadrant.</p> <p>Réussir le QCM permettant l'obtention de l'AIPR Encadrant.</p>		
PUBLIC CONCERNÉ	<p>Toute personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens sous la direction de l'exécutant des travaux (Conducteurs de travaux, Chefs de chantiers, Chefs d'équipes).</p>		
PRÉREQUIS NÉCESSAIRES	<p>Parler français (ou présence d'un traducteur) Il est conseillé d'être familiarisé avec un environnement informatique basique : ordinateur, clavier, souris, navigateur Internet. Durée impartie pour répondre à la totalité des 40 questions : 60 min (1 H) <i>Se munir OBLIGATOIREMENT d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport pour se présenter à l'examen.</i></p>		
PROGRAMME PÉDAGOGIQUE	<p>PREPARATION A L'AIPR ENCADRANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Documents règlementaires (Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux, Guide Technique) et Guichet Unique • Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre) • Etude de l'organisation d'un chantier • La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens • La cartographie, le marquage-piquetage, repérage, affleurants • Les procédures de prévention en amont du chantier • Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires • Les situations exceptionnelles (réseaux non identifiés, endommagements...) • La règle des 4 A <p>EXAMEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le QCM concepteur se compose de 40 questions. • Aucune question n'est éliminatoire. • Chaque question comporte une seule réponse. <p>10% des questions sont prioritaires, certaines réponses sont soumises à un barème spécifique.</p>		
ENCADREMENT	<p>Encadrement du passage de l'examen par une personne formée en prévention & expérimentée dans le domaine</p>		
TECHNIQUES	<p>Les épreuves d'examen se déroulent sur un ordinateur / tablette connecté à la plateforme QCM du Ministère de la transition écologique via Internet.</p>		
EQUIPE PÉDAGOGIQUE	<p>Formée en prévention & Expérimentée dans le domaine</p>		
TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES	<p>Cours théoriques – Études de cas – Exercices participatifs – Entraînement à l'examen sous forme de QCM</p>		

OUTILS PÉDAGOGIQUES	Ordinateur & Vidéoprojecteur – Documents, Photos & Vidéos – Paperboard
ÉQUIPEMENTS DES STAGIAIRES	/
MODALITÉS DE SUIVI D'EXÉCUTION, D'APPRÉCIATION, D'ÉVALUATION, & DE SATISFACTION	<p>Émargement des participants</p> <p>Préparation à l'examen par des questions, sous forme de QCM dynamiques issus des QCM de l'examen final encadrant.</p> <p>Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation</p> <p>La délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) est conditionnée à l'obtention d'un minimum de 48 points sur 80 possibles.</p> <p>Le candidat doit répondre à la totalité des questions.</p> <p>Le barème des points est le suivant :</p> <p>Si vous cochez "Je ne sais pas" : 0 point</p> <p>Mauvaise réponse : -1 point</p> <p>Mauvaise réponse sur une question prioritaire : -5 points</p> <p>Bonne réponse : +2 points</p>
FORMATION CERTIFIANTE	OUI – Remise d'une Attestation de compétences valable 5 ans, à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une AIPR Encadrant en cas de réussite. A la demande du candidat ayant échoué à l'examen ou de son employeur, le centre d'examen communique une attestation d'échec.
NATURE DE L'ACTION	Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des compétences
MODALITÉS DE FINANCEMENT	Entreprise – Compte Personnel de Formation (CPF) – OPCO
TARIFS	NOUS CONTACTER – 06 23 10 02 34 – contact@fpas.fr – www.fpas.fr
EN CAS DE BESOIN / QUESTION	F.P.A.S reste à votre disposition pour toute question éventuelle

Pour les personnes en situation de handicap, en difficulté d'apprentissage ou en cas de singularité, Contacter F.P.A.S. pour l'étude au cas par cas de l'aménagement et l'adaptation de la formation.